



LA SOLUTION D'ACCÈS LINGUISTIQUE D'AUSTIN

### Carte d'accès linguistique

Les personnes non anglophones ont droit à une assistance gratuite en matière d'interprétation dans leur langue, en vertu du Titre VI du Civil Rights Act (loi sur les droits civiques). La carte iSpeak aidera les prestataires de services à identifier la langue d'une personne avant de faire appel à un interprète pour obtenir de l'aide.

Détachez la carte ci-dessous et utilisez-la pour demander une assistance linguistique lorsque vous accédez à des services.

Cette carte n'est pas obligatoire pour recevoir des services.

### Utilisez votre carte iSpeak pour



Hôpitaux et établissements médicaux



Programmes d'aide sociale



Services publics (eau, collecte des déchets, électricité)



Services sociaux



Écoles publiques et universités



Transports publics



Services d'urgence et de renseignements



Tribunaux (municipaux, du comté, étatiques, fédéraux)



Découpez la carte ci-dessous et gardez-la sur vous en tout temps.



Je parle **Français**.

Veuillez contacter un interprète pour que nous puissions communiquer. Les personnes non anglophones ont droit à une assistance gratuite en matière d'interprétation dans leur langue, en vertu du Titre VI du Civil Rights Act (loi sur les droits civiques).



I speak **French**.

Please contact an interpreter, so we can communicate. Non-English speaking persons have a right under Title VI of the Civil Rights Act to free interpretation assistance in their language.

